

**ÉTABLISSEMENT**

SDIS (17)
2 avenue Eric Tabarly
ZI des 4 Chevaliers
17180 Perigny

**AVIS DE MARCHÉ
TRAVAUX****Organisme acheteur**

SDIS (17), François MERLINGEAS, 2 avenue Eric Tabarly ZI des 4 Chevaliers, 17180 Perigny, pays_ISO3166_FRA. Tel : +33 546005909.
E-mail : achat-public@sdis17.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur : <https://www.sdis17.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

MARCHE DE TRAVAUX DE PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION SUR DIFFERENTS SITES DU SDIS 17

Lieu d'exécution

Se reporter au dossier de la consultation

Caractéristiques**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

La consultation concerne divers travaux de plomberie, de chauffage et de ventilation sur différents sites du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots, les caractéristiques techniques n'étant pas dissociables. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le présent marché ne fait pas non plus l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Des variantes seront prises en considération : Non**Division en lots : Non****Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 6 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 10 juillet 2026 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché**Cautionnement et garanties exigés**

Aucune retenue de garantie ne sera effectuée.

Il est exigé une garantie à première demande en contrepartie de l'avance, sauf pour les organismes publics.

La garantie demandée en contrepartie du versement de l'avance couvrira la totalité de celle-ci.

L'acheteur n'accepte pas qu'une caution personnelle et solidaire remplace la garantie à première demande.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Modalités de paiement : sur fond propre de l'Etablissement.

Avance : il est prévu le versement d'une avance sauf si l'opérateur économique la refuse. Le versement de l'avance s'effectuera en contrepartie d'une garantie à première demande couvrant l'ensemble de celle-ci.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Les candidats n'ont pas la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: prix 40%

2: Valeur technique de l'offre 60%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

6018ATFN

Date d'envoi du présent avis

01 juin 2026